

CONSEIL MUNICIPAL D'AVANÇON

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 MARS 2021

Président: M. NICOLAS Laurent

Présents: Mmes Florence CHEVALIER, Nicole QUEYREL, Josiane BOISSERENQ, Mrs Laurent NICOLAS, Joël EYRAUD, Stéphane JACOB, Joël VALLON Laurent CERESA, Christophe GUILLON, Florent CHARPIN.

Absent excusé: M. Julien ASTRION.

Hors conseil: Le Père Charles TROESCH.

Mme Josiane BOISSERENQ est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h10.

Le compte-rendu de la séance du 12 février 2021 a été approuvé par les membres du conseil municipal (voté 10/10); avec une modification a apporté: Mme Nicole QUEYREL était présente.

Monsieur Le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour:

- 7. Participation aux frais électrique de l'école de Saint Etienne-le-laus pour l'année 2019.
- 8. Travaux informatique pour le RPI de l'avance.

Et de retirer le point 6: Vote des 4 taxes, par manque d'information du montant des bases d'imposition 2021.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité 10/10.

1. Electrification clocher de l'église:

Le Père Charles TROESCH, en charge de notre l'église a fait faire un état des lieux des trois cloches, ainsi qu'une estimation pour l'électrification du clocher par la Sté HORLOGES PLAIRE.

Un devis nous a été proposé comprenant la restauration des cloches, de leurs fixations, ainsi que l'électrification des sonneries d'un montant de 8 514,73 €.

Le Conseil Municipal décide d'effectué ses travaux d'entretien de bien communal.

Voté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal (10/10).

2. Création d'un vitrail à l'église:

Le Père Charles TROESCH, nous fait part d'une infiltration d'eau autour d'une fenêtre située dans le chœur de l'église; celle ci doit être changée et nous propose de la remplacer par un vitrail de style décoratif à rinceaux de feuillage.

Un devis nous est proposé par l'entreprise B D N – Vitraux au prix de 4 000,00 € TTC comprenant la création du vitrail et la fabrication et fourniture de ferrures mobiles.

Le Père Charles TROESCH représentant la Paroisse propose de prendre en charge la somme de 800,00 €.

Le Conseil Municipal accepte le devis.

Voté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal (10/10).

3. Participation Fonds de solidarité pour le logement (FSL):

Le Conseil Départemental nous sollicite pour une participation au FSL.

Pour l'année 2021, la cotisation est fixée à 165,20 €.

Pour rappel, en 2020 la cotisation était de 164,80 € et aucune famille n'a bénéficié d'une aide.

Voté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal (10/10).

4. Modification des statuts de la CCSPVA – Prise de la compétence «mobilité»:

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (dite «LOM») qui a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire national par une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) locale.

Aujourd'hui, les communautés de communes sont encouragées par la LOM à prendre cette compétence. Dans le cas contraire, la région deviendra automatiquement AOM sur le territoire de la CCSPVA dès le 1^{er} juillet 2021.

Ainsi la compétence «mobilité» permettrait désormais l'organisation, le financement et la participation à certains ou à tous les services suivants:

- Transport public régulier de personnes;
- Transport public à la demande des personnes;
- Transport scolaire;
- Mobilité active;
- Mobilité partagée;
- Mobilité solidaire.

Le Conseil Municipal vote «POUR» que la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance se dote de la compétence «Mobilité».

Voté (10/10).

5. Devis annuel espace vert du nouveau cimetière:

L'entretien du nouveau cimetière va être confié à l'entreprise MT JARDIN - 05230 LA BATIE-NEUVE, pour un coût annuel de 1 176,00 €.

Voté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal (10/10).

7. Participation aux frais électrique de l'école de Saint Etienne-le-Laus pour l'année 2019:

Le montant des frais électriques de l'école de Saint Etienne-le-Laus pour l'année 2019 à la charge de la commune s'élève à 1 457,16 TTC.

Voté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal (10/10).

8. Travaux informatique pour le RPI de l'avance:

En vue d'une classe supplémentaire à l'école de Valserrès, des travaux informatiques devront être réalisés, ainsi que l'achat d'ordinateurs.

Pour cela des devis ont été demandés, ainsi que deux demandes de subvention.

Voté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal (10/10).

Question diverse:

➤ Subventions accordées aux associations:

- Agri Avance: 150,00 € si manifestation réalisée en 2021.
- Téléthon: 200,00 €.

Voté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal (10/10).

La séance est levée à 22H44.

Le Maire
Laurent NICOLAS

